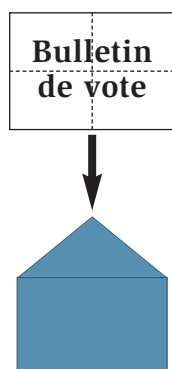


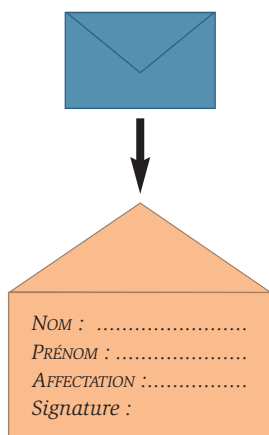
Comment et quand voter ?

► Utilisez exclusivement le matériel de vote fourni par le ministère de la Culture, en procédant de la façon suivante :

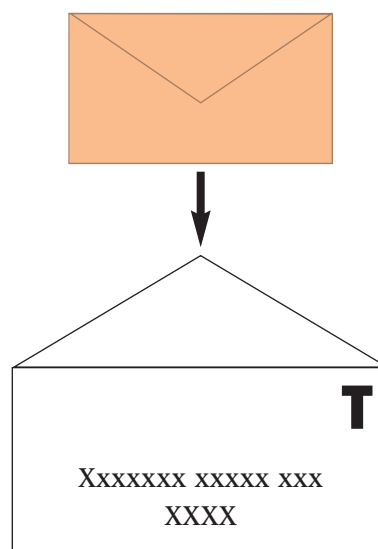
1° Pliez et glissez le bulletin de vote dans la petite enveloppe BLEUE, puis fermez cette enveloppe.
Attention : ne rien écrire ni sur le bulletin ni sur cette enveloppe, sous peine de nullité du vote.



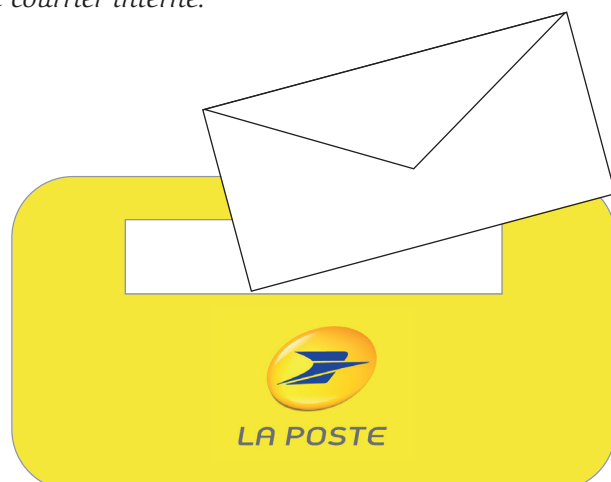
2° Placez l'enveloppe bleue dans l'enveloppe moyenne SAUMON, puis fermez cette enveloppe et remplissez tous les champs prévus (écrire en lettres MAJUSCULES).



3° Placez l'enveloppe saumon dans la grande enveloppe BLANCHE pré-affranchie (« T ») et pré-adressée, puis fermez cette enveloppe.



4° Postez l'enveloppe blanche à partir du 12 juin 2018, de sorte qu'elle parvienne à destination avant la date de clôture du scrutin, le 11 juillet 2018 à minuit. (Vous devez tenir compte des délais d'acheminement du courrier.)
Attention : pour les agents du ministère, ne pas utiliser le courrier interne.



S'il vous manque un des éléments nécessaires au vote :

- pour les scrutins 1 à 10, et 15 : contactez le référent élections de votre école.
- pour les scrutins 11 à 14, contactez : elections.cneserac@culture.gouv.fr